



**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BASSEE MONTOIS
DU LUNDI 11 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit, le lundi 11 juin à 18 h 00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la Commune de Vimpelles, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le Président.

Etaient Présents :

Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur BEAUDET Bernard, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur MARCADET Emmanuel, Monsieur LAMARQUE Jean-Claude, Monsieur BIGOT Jean-Yves, Monsieur VALLEE Alain, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame LETERRIER Carine, Monsieur DEQUIROT Thierry, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur BENOIT Francis, Monsieur JEGOUDEZ Jean-Claude, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Madame MICHEL Monique, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur PRAYER Pascal, Monsieur RICHARD Jean-Pierre, Monsieur FORGET Michel, Monsieur BELESSORT Patrick, Madame ROUVEAU Laurence, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Madame CHARLE Anne-Marie, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur LAGAN Pierre-Michel, Monsieur SABY Bernard, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine, Monsieur FORTIN Dominique, Madame BENOIT Florence

Suppléant(s) en situation délibérante :

Madame ROBBE Claudine, Monsieur PETIT Dominique, Monsieur VILLAIN Robert, Monsieur LUCQUIN Gilles

Excusés :

Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur DELORME Luc, Monsieur PASCUAL-MARTIN Thierry, Monsieur ARLAIS Michel, Madame MOULET Valérie, Madame CHANTRAIT Françoise, MINOST Jean-Marie, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur PIONNIER Jean-Jacques, Madame VO VAN Danielle

Absents :

Monsieur SAUNIER Louis, Madame TRIVIER Julie, Monsieur LAMOTHE Frédéric, Monsieur BIESBROUCK Gilles, Monsieur DERETZ Bernard, Monsieur DUCHEZEAU Yves, Monsieur FARSSAC Pascal,

Pouvoirs :

Monsieur MIRVAULT Dominique a donné pouvoir à Monsieur PACHOT Joël ; Monsieur PASCUAL-MARTIN Thierry a donné pouvoir à Madame LETERRIER Carine ; Monsieur ARLAIS Michel a donné pouvoir à Monsieur DENORMANDIE Roger ; Madame MOULET Valérie a donné pouvoir à Monsieur VILLAIN Robert ; Madame CHANTRAIT Françoise a donné pouvoir à Monsieur FENOT Jean-Paul ; Madame VO VAN Danielle a donné pouvoir à Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge

Nombre de délégués en exercice : 58				
Présents : 41	Votants : 47	Pouvoirs : 6	Absents : 7	Excusés : 10
Date de convocation : 4 juin 2018				

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Le Secrétaire de séance est désigné à l'unanimité. Cela fait, la séance est ouverte avec les sujets à l'ordre du jour.

A – APPROBATION DE PROCES VERBAL DE SEANCE

En l'absence de remarque, le procès-verbal de Séance de Conseil communautaire du 3 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.



B - 1) Groupement de commandes pour des délégués à la protection des données

Le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM) et le Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) ont initié et entendent assurer le rôle de coordonnateurs du groupement de commandes pour la désignation d'un Délégué à la Protection des données (DPD). Une participation de 300 Euros aux frais de fonctionnement du groupement est demandée aux collectivités adhérentes.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes et d'autoriser le Président à la signer.

B - 2) Choix du concessionnaire pour la gestion de la maison de la petite enfance

La procédure a permis d'enregistrer trois candidatures, toutes d'excellente qualité. Au terme des négociations, l'entreprise LES PETITS CHAPERONS ROUGES est apparue comme présentant la meilleure offre au regard de sa valeur technique, de ses intérêts financiers et de la qualité du service proposé. Dans les conditions du contrat, cette entreprise devrait être la plus à même, mieux que la Communauté de communes ne peut le faire, et à meilleur coût, d'assurer la qualité et la continuité du service public.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver ce choix.

B - 3) Participation apportée aux Directeurs de camps de vacances

Les tarifs des centres de vacances 7-12 ans avaient été fixés à une époque où le Directeur pouvait être acheminé avec les adolescents. Outre la pension complète et les activités, il doit maintenant régler des frais supplémentaires de transport.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de fixer la participation apportée par la Communauté de communes aux directeurs à 760 Euros par enfant pour le séjour à Baye dans la Nièvre.

B - 4) Bureau d'information touristique Bassée Montois

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le changement d'adresse du Bureau d'information touristique, à Bray-sur-Seine, de la Place de l'église vers le quai de l'Île.

B - 5) Approbation du Plan Local d'Urbanisme de Mouy-sur-Seine

Des incompatibilités au Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), aux risques inondation, technologiques, etc, avaient conduit au retrait de la délibération d'approbation. Ces incompatibilités sont maintenant levées, aussi le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le dossier rectifié du PLU de Mouy-sur-Seine.

B - 6) Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Gravon

Cet autre PLU a connu la même sanction pour des incompatibilités, cette fois, non seulement au SDAGE, mais à la loi ALUR, au Projet d'Aménagement et de Développement Durable et, concernant la densification, au Schéma Directeur Régional d'Île-de-France. Les incompatibilités ayant également été levées, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le dossier rectifié du PLU de Gravon.

B - 7) modification simplifiée du PLU de Jaulnes

Une modification de document d'urbanisme s'impose afin de rendre ce PLU compatible avec le projet de l'entreprise A2C Préfa de construction d'une usine de fabrication de pré-mur dans la ZAC du Parc de Choyau. Le bilan de la mise à disposition du public ne se solde que par plusieurs avis favorables de Personnes publiques associées.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Jaulnes.

C – QUESTIONS DIVERSES :

C – 1) Aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

L'action entreprise par la Communauté de communes depuis 2008, a permis de faire passer le taux de conformité des 3900 installations d'assainissement non collectif du territoire de 27% à 38%. Or, le 10ème programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie va prendre fin le 31 décembre 2018 et son comité de bassin travaille à l'élaboration du futur 11ème programme de financement 2019-2024 qui aura potentiellement une conséquence importante sur la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif non conformes et par contrecoup sur l'amélioration de la qualité de toutes les masses d'eau.

Compte tenu de l'incertitude du maintien des aides, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'émettre une motion à l'adresse de l'agence de l'eau réaffirmant que l'implication de la Communauté de communes serait inopérante sans l'aide financière de la précédente. Dans cette hypothèse, le coût de réhabilitation deviendrait dissuasif pour les particuliers. Et notre action en matière de réhabilitation serait remise en question.

C – 2) Point sur les travaux

Les travaux de construction de la maison de la Petite Enfance se déroulent correctement, puisqu'ils n'accusent qu'un très léger retard de 10 jours et pas de dérapage financier. L'achèvement est prévu fin juin.

Les travaux d'agrandissement du musée sont quant à eux achevés. Ils donneront lieu à inauguration en octobre.

Pour le projet « Berges de Seine », la situation s'avère plus compliquée. En raison des remontées de nappe intervenue lors des inondations exceptionnelles de l'hiver, six mois ont été perdus. Les partenaires financiers en ont été alertés.

C – 3) PLUI

Le débat en Conseil communautaire sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du plan local d'urbanisme intercommunal aura lieu début septembre, ce qui n'empêchera pas d'aborder la phase d'élaboration du zonage et du règlement dès l'été.

C – 4) Très Haut Débit

Il est annoncé la tenue, le 20 juin, au gymnase de Donnemarie-Dontilly, d'un forum en présence des différents fournisseurs d'accès.

Seules les poches concessives sont éligibles à la commercialisation.

S'agissant des autres Communes, les travaux restent à réceptionner et l'ouverture à la commercialisation n'interviendra qu'en septembre/octobre.

Dans cette attente, l'alternative, qui reposait sur l'hertzien, connaît malheureusement des difficultés de mise en place, compte tenu de l'aspect novateur de sa technologie. Des réunions publiques ont été programmées avec les entreprises, le 20 juin à Chalmaison, le 4 juillet à Montigny-le-Guesdier et le 11 juillet à Montigny-Lencoup.

C – 5) Compte rendu de la commission culture

la Commune de Donnemarie-Dontilly organisera la journée des associations le deuxième dimanche de septembre.

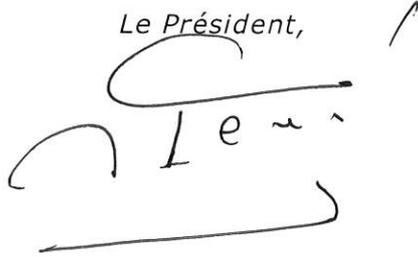
C – 6) Démoustication

Le produit de traitement aérien utilisé jusque-là comporte une durée d'efficacité, non pas de trois semaines comme cela a été présenté, mais de quatre jours. Cela dément

totallement la pertinence du traitement. Il convient d'ajouter à cela que ce traitement n'a plus les faveurs, ni de l'Etat, ni de la Région, ni du Département.

En l'absence d'autres questions, la séance est close à 20h00.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Lemaire', written over a horizontal line. There is a small mark above the signature.

Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Lemaire', written over a horizontal line.